

RAPPORT DE STAGE

**CABINET D'AVOCATS
MAITRE RODOLPHE**



Sous la direction de Mme Herrero

Nora Allioui

Janvier 2015

RAPPORT DE STAGE

CABINET D'AVOCATS MAITRE RODOLPHE

<http://www.rodolpheavocats.fr/>

Je tiens à remercier chaleureusement toute les personnes du cabinet et en particulier Maitre Rodolphe pour m'avoir fait assister à des audiences et pour m'avoir accompagné durant ce stage. Grâce à sa confiance, ce stage a été très instructif et très agréable. Je vous remercie aussi d'avoir accepté de m'accueillir et de me consacrer de votre temps afin de m'expliquer votre métier. Et enfin, je remercie toutes les avocates d'avoir accepté ma présence lors des rendez-vous avec les clients.



« Je jure, comme Avocat, d'exercer mes
fonctions avec dignité,
conscience, indépendance, probité et
humanité ».

Serment de l'Avocat

Je n'ai malheureusement pas pu prendre de photos à l'intérieur du cabinet car tout y est secret et Maitre Rodolphe ne m'y autorisait pas. J'ai principalement utilisé pour construire mon rapport de stage les documents fournis en ligne sur le site du cabinet (<http://www.rodolpheavocats.fr/accueil.html>).

Sommaire

Introduction	Page 4
1. Présentation de l'entreprise	Page 5
1.1. Situation géographique	Page 5
<ul style="list-style-type: none">• Où se trouve l'entreprise ?• Pourquoi cette localisation ?	
1.2. Fonction et rôle de l'entreprise	Page 6
<ul style="list-style-type: none">• Son secteur d'activité• Fonction et activité	
1.3. Personnel de l'entreprise	Page 8
<ul style="list-style-type: none">• Combien de personnes dans l'entreprise ?• Quelle est la fonction de chacun ? Ses responsabilités ?	
2. Présentation des tâches observées et accomplies	Page 9
3. Description d'un métier	Page 10
3.1. Description d'un métier : avocat	
3.2. Attraits et difficultés de ce métier	
Conclusion & bilan	Page 11
Annexes	Page 12
<ul style="list-style-type: none">• Annexe 1 : curriculum vitæ• Annexe 2 : lettre de motivation• Annexe 3 : convention de stage• Annexe 4 : journal de bord• Annexe 5 : suivi de stage• Annexe 6 : document, demande d'aide juridictionnelle• Annexe 7 : pièce à fournir pour l'aide juridictionnelle• Annexe 8 : attestation sur l'honneur• Annexe 9 : tableau des ressources pour une prise en charge• Annexe 10 : un exemple d'affaire traitée par le cabinet	<ul style="list-style-type: none">Page 13Page 14Page 15Page 17Page 22Page 23Page 27Page 28Page 29Page 31

Introduction

Pourquoi avoir choisi cette entreprise ?

Si j'ai choisi cette entreprise c'est pour y observer le métier d'avocat, pour mieux le comprendre. Je voulais voir comment s'organisait un cabinet d'avocats chaque jour pour travailler. Je voulais aussi des conseils d'études pour mon orientation future car j'aimerais plus tard faire un métier dans le droit. C'est donc ce facteur d'orientation dans le droit qui fut ma première motivation. J'ai envoyé une lettre de motivation et un curriculum vitae dans six cabinets d'avocats dans le sud des Landes et à Bayonne. Un seul a bien voulu répondre positivement à ma demande.

Ainsi, j'ai pu découvrir divers aspects liés aux métiers du droit mais aussi à celui d'une entreprise.

JUSTICE		
Administrateur judiciaire	Avocat	Greffier
Huissier de justice	Magistrat	Procureur

DROIT		
Agent de la répression des fraudes	Clerc de notaire	Commissaire priseur
Commissaire de police	Contrôleur des douanes	Directeur d'établissement pénitentiaire
Directeur d'hôpital	Educateur de la protection judiciaire de la jeunesse	Inspecteur des impôts
Inspecteur du travail	Inspecteur du trésor	Juriste d'entreprise
Lieutenant de police	Notaire	Surveillant de l'administration pénitentiaire

Les métiers du droit

Mes attentes

Mes attentes portaient principalement sur la compréhension du métier, de connaître les études de droit requises pour l'exercer et enfin de voir comment s'organise le droit aujourd'hui. J'ai donc maintenant en tête plus de valeurs morales et plus de connaissance vis-à-vis de ce métier.

Mais je voulais voir comment ils exerçaient leur métier chaque jour, où ils plaidaient, comment se faisait la rencontre avec les différentes parties ? Je voulais ensuite comprendre certaines lois, voir la procédure d'une audience, de quels barreaux dépendent-ils, découvrir les différents types de droit (droit des affaires, droit civil, droit des prud'hommes, droit pénal...). Mais aussi voir une audience, savoir comment se déroulait un rendez vous avec des clients. Pour finir je voulais découvrir la diversification des affaires que le cabinet prend en charge.

1. Présentation de l'entreprise

1.1. Situation géographique

Où se trouve l'entreprise ?

L'entreprise CABINET RODOLPHE AVOCATS est située au Sud des Landes en Aquitaine, à Saint Paul-les-Dax et à Capbreton. J'étais rattaché principalement à Capbreton au bord du Boudigau dans les allées Marines mais je me suis aussi déplacé à Saint Paul-les-Dax et Dax.

68, allées marines
40130 Capbreton
05 58 72 22 74

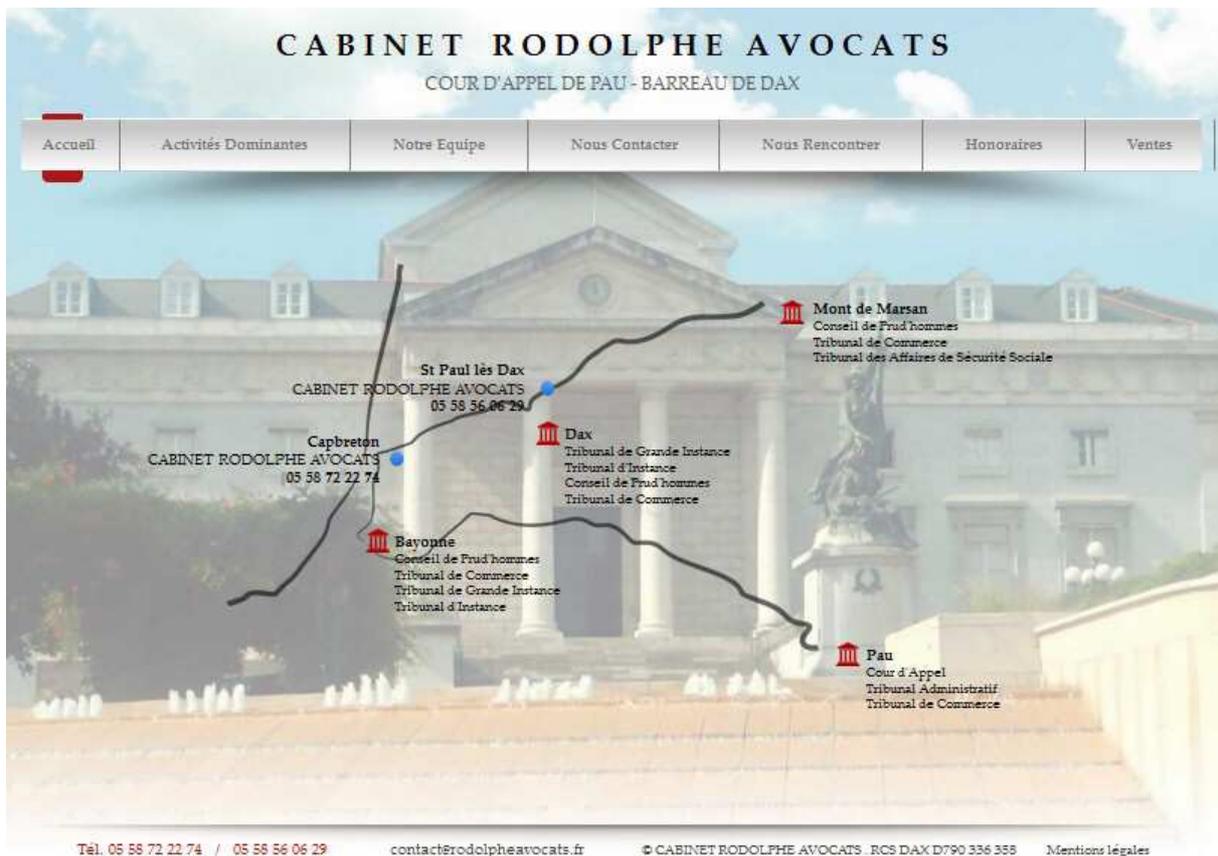
CABINET RODOLPHE AVOCATS
COUR D'APPEL DE PAU - BARREAU DE DAX

Accueil | Activités Dominantes | Notre Equipe | Nous Contacter | **Nous Rencontrer** | Honoraires | Ventes

Tél. 05 58 72 22 74 / 05 58 56 06 29 contact@rodolpheavocats.fr © CABINET RODOLPHE AVOCATS, RCS DAX D790 336 358 Mentions légales

Pourquoi cette localisation ?

L'entreprise est un ancien cabinet d'avocats que maître Rodolphe a acquis après y avoir travaillé plusieurs années. Elle n'a donc pas choisi son emplacement. Sa localisation lui permet de rayonner sur les Landes et les Pyrénées Atlantiques en lien avec les tribunaux et les Conseils de Prud'hommes de Bayonne, Dax, Mont de Marsan et Pau (Voir carte ci-dessous).



1.2. Fonction et rôle de l'entreprise

Son secteur d'activité

L'entreprise appartient au secteur d'activités tertiaires puisqu'elle offre des services dans le respect et la défense de droits. Ce travail constitue une véritable activité économique qui nécessite une organisation particulière. Les avocats ont des honoraires et des tarifs. C'est au client de se déplacer et non à l'avocat (du moins pour les rendez-vous simples).

Fonction et activité

La principale fonction de cette entreprise consiste à représenter des particuliers et des entreprises en les défendant devant un tribunal afin d'obtenir un dû ou de le protéger contre une partie adverse. Dans le cas du cabinet de Maître Rodolphe, l'activité ne concerne pas le droit pénal mais uniquement le droit civil. Elle intervient auprès des tribunaux de Commerce, d'Instance, de Grande instance, Administratif, des Affaires de Sécurité Sociale, à la Cour d'Appel et au Conseil de Prud'hommes (voir document ci-dessus).

Organisation judiciaire française.

Le Cabinet Maître Rodolphe travaille dans le droit civil.



L'activité est tarifée à l'heure et varie en fonction de la complexité de l'affaire (voir document ci-dessous).

Honoraires et tarifs de la fonction et l'activité des avocats

1.3. Personnel de l'entreprise

Le cabinet comprend 5 employés (3 avocates, une secrétaire, plus la comptable travaillant pour ces avocats à Dax).

Avocat, Associée fondatrice

Avocat collaborateur

Avocat collaborateur

Assistante comptable

Assistante administrative

2. Présentation des tâches observées et accomplies

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
--------------	-------	----------	-------	----------

Installation dans un bureau à l'étage pour travailler.
Assistance aux avocats en recherchant des dossiers.
Présence lors d'une réunion annuelle.
Recherche de dossiers.
Tri de dossiers.
Présence lors d'une expertise pour une affaire chez un client d'un maçon.
Lecture des dossiers et ajout d'informations.

L'expertise était très intéressante mais la recherche de documents très longue car il y a dans le cabinet plus de 20 000 documents rangés par date et non par numéro.

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
-------	--------------	----------	-------	----------

Ajout de documents dans les dossiers.
Scannage de fiches pour maître Virginie Cavallaro.
Repérage de dossiers.
Présence lors d'un rendez-vous avec des clients aux cabinets pour une affaire de délit.

Le repérage de dossiers reste très compliqué mais l'ajout de document ma plû.

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
-------	-------	-----------------	-------	----------

Présence lors d'une grande réunion (audience).
Aide aux archives.
Présence à une audience pour la fermeture d'une entreprise.
Observation lors d'un rendez-vous avec des clients.

L'archivage reste difficile car il y a beaucoup de dossiers mais les audiences sont intéressantes ; je découvre comment se forme une audience et qu'est ce que on y fait.

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
-------	-------	----------	--------------	----------

Bureautique (recherche de dossiers et suppression des archives).
Présence lors d'une réunion avec un client (représentant d'une entreprise).
Recherche de dossiers.

La bureautique est longue mais cela me plait.

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
-------	-------	----------	-------	-----------------

Barreau de Dax, assistance lors d'une audience solennelle annuelle clôturant l'année judiciaire 2014 et l'ouverture de l'année judiciaire 2015. Présence du Procureur de la République, de tous les juges du barreau de Dax, de très nombreux avocats et de journalistes.
Documentation, rangement de dossiers, tri entre les dossiers archivés.

L'audience était très captivante, elle m'a permis d'entendre les vœux du procureur de la République et d'un juge et d'observer la constitution d'une audience solennelle.

3. Description d'un métier

3.1. Description d'un métier : avocat

Le métier dans ce cabinet qui m'a le plus intéressé est le métier d'avocat qui consiste à défendre une personne ou une entreprise devant un tribunal afin de récupérer un dû ou de protéger un bien. Ce métier me paraît juste.

Comme l'explique le cabinet de maître Rodolphe, *« l'avocat est l'auxiliaire des plaideurs [...], il conseille, assiste, défend, plaide et représente son client devant la justice [...]. Son rôle est essentiel et irremplaçable, pour éclairer son client, définir ses objectifs, présenter son argumentation ; bref, pour faire valoir ses droits aux yeux des tiers et devant la juridiction compétente. »*



3.2. Attraits et difficultés de ce métier

Voici à mes yeux les attraits et les difficultés de ce métier.

ATTRAITES	DIFFICULTES
<ul style="list-style-type: none">- être avocat appartient à ces métiers de passion.- être avocat est un métier juste et honorable.- être avocat peut bien rémunérer à condition de beaucoup travailler.	<ul style="list-style-type: none">- être avocat requiert de longues études en droit difficiles- l'ouverture d'un cabinet pour exercer son métier indépendamment nécessite un investissement considérable- le métier d'avocat demande beaucoup de travail et donc beaucoup de temps.

Conclusion & bilan

J'ai découvert dans ce stage le métier d'avocat ou du moins une partie. Je m'attendais à beaucoup de travail mais ils en ont encore plus que je l'imaginai : de 9 heures à 21 heures, plus le travail à domicile. De plus, je pensais ce métier plus fixe car les avocats doivent beaucoup se déplacer aux barreaux pour aller travailler et plaider. J'ai aussi découvert que dans un cabinet les tâches étaient réparties de manière très précise. C'est aussi une véritable entreprise où chacun apporte sa compétence pour la réussite du groupe.

J'ai beaucoup aimé les audiences car elles m'ont parues toutes intéressantes. C'est ainsi que je pensais le métier d'avocat. Mais la recherche de dossiers et l'archivage prennent beaucoup de temps et cela me semble fastidieux. Cela fait tout de même partie du métier.



Ce stage aura été très utile pour mes projets d'orientation car j'ai pu demander des conseils d'orientation pour exercer le métier d'avocat. Je sais maintenant que je peux faire un bac L puis une faculté de droit et enfin un master 2 minimum. Après, il faut trouver un cabinet d'avocats ou rechercher un avocat pour travailler.

Annexes

Annexe 1 : curriculum vitæ	Page 13
Annexe 2 : lettre de motivation	Page 14
Annexe 3 : convention de stage	Page 15
Annexe 4 : journal de bord	Page 17
Annexe 5 : suivi de stage	Page 22
Annexe 6 : document, demande d'aide juridictionnelle	Page 23
Annexe 7 : pièce à fournir pour l'aide juridictionnelle	Page 27
Annexe 8 : attestation sur l'honneur	Page 28
Annexe 9 : tableau des ressources pour une prise en charge	Page 29
Annexe 10 : un exemple d'affaire traité par le cabinet	Page 31

Annexes 1 : lettre de motivation

Nora Allioui

10 rue des Mouettes

40130 CAPBRETON

Tél. 07 45 89 25 12

Nora.allioui@orange.fr

Cabinet d'avocats Maître
Rodolphe
68, allées marines
40130 Capbreton

Objet : demande de stage d'observation en entreprise

Madame, Monsieur

Je dépose une demande auprès de votre entreprise pour effectuer un stage d'observation dans la semaine du 26 janvier au 31 janvier 2015.

J'aime le contact avec les autres, je désire faire du droit dans mes études, j'aimerais donc observer l'exercice de votre métier chaque jour et vous aider si possible dans certaines tâches. Je vous remercie d'accorder de votre temps pour lire cette lettre.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie, Madame, Monsieur, d'agréer mes sentiments distingués.

Annexes 2 : curriculum vitæ

COLLÉGIEN EN CLASSE DE 3^e <i>COLLEGE FRANCOIS TRUFFAUT</i>		
FORMATION	CENTRES D'INTERETS	
Études <ul style="list-style-type: none">- Collégien en classe de 3^{ème}	<ul style="list-style-type: none">- compagnie de théâtre- cinéma- participation à un atelier photo- Lecture- animaux domestiques- ski et skate board	
Langues <ul style="list-style-type: none">- Anglais- Espagnol- Option : Latin		
Connaissances informatiques <ul style="list-style-type: none">- Word- PC		

Annexes 3 : convention de stage

CONVENTION RELATIVE À L'ORGANISATION DE SEQUENCE D'OBSERVATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Vu le code du travail, et notamment son article L.211-1;

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.313-1, L.331-4, L.331-5, L.332-3, L. 335-2, L. 411-3, L. 421-7, L. 911-4;

Vu le code civil, et notamment son article 1384;

Vu le décret n° 2003-812 du 26 août 2003 relatif aux modalités d'accueil en milieu professionnel des élèves mineurs de moins de seize ans ;

Vu la circulaire n° 2003-134 du 8 septembre 2003 relative aux modalités d'accueil en milieu professionnel des élèves mineurs de moins de seize ans ;

Entre

L'entreprise ou l'organisme d'accueil :	CABINET RODOLPHE AVOCATS		
Secteur d'activité :	AVOCATS		
Adresse :	BP4 68 Allées Marées 40130 CAPBRETON		
Tél. :	05 58 72 2274	Fax :	05 58 41 06 46
Courriel :	contact@rodolpheavocats.fr		
représenté par M. <u>Eric RODOLPHE</u>	en qualité de <u>gérant</u>		

d'une part,

et le collège François Truffaut de St Martin de Seignanx, représenté par M. FAUCHEUX, en qualité de chef d'établissement

d'autre part ;

il a été convenu ce qui suit :

TITRE PREMIER : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1 - La présente convention a pour objet la mise en œuvre d'une séquence d'observation en milieu professionnel, au bénéfice de l'élève désigné en annexe.

Article 2 - Les objectifs et modalités de la séquence d'observation en milieu professionnel sont consignés dans l'annexe pédagogique.

Article 3 - L'organisation de la séquence d'observation est déterminée d'un commun accord entre le chef d'entreprise ou le responsable de l'organisme d'accueil et le chef d'établissement.

Article 4 - Les élèves demeurent durant leur séquence d'observation en milieu professionnel sous statut scolaire. Ils restent sous l'autorité et la responsabilité du chef d'établissement.

Ils ne peuvent prétendre à aucune rémunération ou gratification de l'entreprise ou de l'organisme d'accueil

Article 5 - Durant la séquence d'observation, les élèves n'ont pas à concourir au travail dans l'entreprise ou l'organisme d'accueil.

Au cours des séquences d'observation, les élèves peuvent effectuer des enquêtes en liaison avec les enseignements. Ils peuvent également participer à des activités de l'entreprise ou l'organisme à des essais ou des démonstrations en liaison avec les enseignements et les objectifs de formation de leur classe, sous le contrôle des personnels responsables de leur encadrement en milieu professionnel.

Les élèves ne peuvent accéder aux machines, appareils ou produits dont l'usage est proscrit aux mineurs par les articles R. 234-11 à R-231.21 du code du travail. Ils ne peuvent ni procéder à des manœuvres ou manipulation sur d'autres machines, produits ou appareils de production, ni effectuer les travaux légers autorisés aux mineurs par le même code.

Article 6 - Le chef d'entreprise ou le responsable de l'organisme d'accueil prend les dispositions nécessaires pour garantir sa responsabilité civile chaque fois qu'elle sera engagée (en application de l'article 1384 du code civil) :

- soit en souscrivant une assurance particulière garantissant sa responsabilité civile en cas de faute imputable à l'entreprise ou à l'organisme d'accueil à l'égard des élèves ;

- soit en ajoutant à son contrat déjà souscrit "responsabilité civile entreprise" ou "responsabilité civile professionnelle" un avenant relatif à l'accueil des élèves.

Le chef de l'établissement d'enseignement contracte une assurance couvrant la responsabilité civile de l'élève pour les dommages qu'il pourrait causer pendant la séquence d'observation, ainsi qu'en dehors de l'entreprise ou de l'organisme d'accueil ou sur le trajet menant au lieu de stage ou au domicile.

Article 7 - En cas d'accident survenant à l'élève, soit en milieu professionnel, soit au cours du trajet, le responsable de l'entreprise s'engage à adresser la déclaration d'accident au chef d'établissement d'enseignement de l'élève dans la journée où l'accident s'est produit.

Article 8 - Le chef d'établissement d'enseignement et le chef d'entreprise ou le responsable de l'organisme d'accueil de l'élève se tiendront mutuellement informés des difficultés qui pourraient naître de l'application de la présente convention et prendront, d'un commun accord et en liaison avec l'équipe pédagogique, les dispositions propres à les résoudre, notamment en cas de manquement à la discipline.

Les difficultés qui pourraient être rencontrées lors de toute période en milieu professionnel et notamment toute absence d'un élève seront aussitôt portées à la connaissance du chef d'établissement.

Article 9 - La durée de présence des élèves mineurs en milieu professionnel ne peut excéder 7 heures par jour.

1 exemplaire collège - 1 exemplaire famille - 1 exemplaire organisme ou entreprise

Le repos hebdomadaire doit avoir une durée minimale de deux jours, si possible consécutifs (la période minimale de repos hebdomadaire doit comprendre le dimanche).

Pour chaque période de vingt-quatre heures, une période minimale de repos quotidien doit être fixée à quatorze heures consécutives.

Au-delà de 4 heures et demie d'activités en milieu professionnel, les élèves doivent bénéficier d'une pause d'au moins trente minutes, si possible consécutives.

Les horaires journaliers des élèves ne peuvent prévoir leur présence sur leur lieu de stage avant six heures du matin et après vingt heures le soir. Cette disposition ne souffre aucune dérogation.

Article 10 - La durée de la présence hebdomadaire des élèves en milieu professionnel ne peut excéder 35 heures.

Les élèves bénéficient de la durée totale des divers congés scolaires, aux dates fixées par le ministre chargé de l'éducation nationale.

Des dérogations aux dispositions ci-dessus peuvent être accordées par le directeur des services départementaux de l'éducation nationale.

Article 11 - La présente convention est signée pour la durée d'une séquence d'observation en milieu professionnel.

TITRE II – ANNEXE PEDAGOGIQUE

Nom du ou (des) professeur(s) chargé(s) de suivre le déroulement de séquences d'observation en milieu professionnel :

Dates de la période de formation en milieu professionnel : **du 26 au 30 janvier 2015**

Horaires journaliers de l'élève		Matin		Après-midi	
Lundi	de	9h	à 13h	de	14h à 17h
Mardi	De	9h	à 13h	de	14h à 17h
Mercredi	De	9h	à 13h	de	14h à 17h
Jeudi	De	"	à "	de	" à "
Vendredi	De	"	à "	de	" à "
Samedi	de	/	à /	de	/ à /

Objectifs assignés à la séquence d'observation en milieu professionnel :

Activités prévues :

Découverte de l'activité de l'entreprise.

Modalités d'évaluation de la séquence d'observation en milieu professionnel
(Cocher la case utile)

Téléphone et/ou visite
Rapport de stage

Assurance en responsabilité civile des parents : (Nom de la compagnie – N° de contrat)

Signature chef d'entreprise ou responsable de l'organisme d'accueil

Date :

Signature parents ou responsable légal

Date :

Cachet de l'entreprise ou organisme d'accueil

Cabinet RODOLPHE
Avocats au Barreau de Dax
68, allées Marines
BP 4 - 40130 CAPBRETON
Tél. 05 53 72 22 74

Signature principal du collège

Date :



1 exemplaire collège – 1 exemplaire famille – 1 exemplaire organisme ou entreprise

Annexes 4 : journal de bord

JOURNAL DE BORD

LUNDI

ACTIVITES REALISEES	CE QUI A PLU CE QUI A ETE DIFFICILE
<p>Assistance avec Avocat Présence lors d'une réunion Recherche de Dossier Tri Présence lors d'une expertise Lecture des dossiers</p>	<p>J'ai aimé lire les dossiers et l'expertise était intéressante. Il a été <u>très</u> difficile de trouver les dossiers et les affaires en cours sachant que ils on 20 000 dossiers voir plus.</p>

JOURNAL DE BORD

MARDI

ACTIVITES REALISEES	CE QUI A PLU CE QUI A ETE DIFFICILE
<p>Ajout de doc dans les dossiers Scannage (Aide) Reperage de dossier présence lors d'un rendez vous avec des clients</p>	<p>Ajout des docs ma fille mais le Reperage de dossier est très difficile</p>

JOURNAL DE BORD

MERCREDI

ACTIVITES REALISEES	CE QUI A PLU CE QUI A ETE DIFFICILE
<p>Présence lors d'une grande réunion aide aux archives présence d'une audience</p>	<p>L'archive est dur, mais les audiences étaient intéressantes.</p>

JOURNAL DE BORD

JEUDI

ACTIVITES REALISEES	CE QUI A PLU CE QUI A ETE DIFFICILE
<p>Bureautique présence lors d'une Réunion avec un client (Recherche de dossiers)</p>	<p>la bureautique est longue mais j'aime bien (c'est très long)</p>

JOURNAL DE BORD

VENDREDI

ACTIVITES REALISEES	CE QUI A PLU CE QUI A ETE DIFFICILE
assistance lors d'une audience solennelle Documentation rangement de dossier	l'audience était tres interessante

Annexes 5 : suivi de stage

Nom : **Nora Alliouï**

Classe : **3^e4**

Séquence d'observation en milieu professionnel

SUIVI DE STAGE

A remplir par le tuteur (à joindre au rapport de stage)

	BIEN	ASSEZ BIEN	PASSABLE	INSUFFISANT
PONCTUALITE	X			
COMPORTEMENT TB	X			
INITIATIVE - AUTONOMIE TB	X			
MOTIVATION TB	X			
RELATIONS AVEC LE PERSONNEL	X			

Observations éventuelles :

Nora fait preuve d'une maturité exceptionnelle. Elle a pleinement conscience de son choix d'avoir effectué son stage, dans un cabinet.

Elle apparaît en effet qu'il s'intéresse réellement à la profession et plus généralement aux métiers du droit.

Je n'ai senti sensible à toutes les préoccupations d'un juriste attaché au respect des principes fondamentaux de son métier.

Allouï

Annexe 6 : document, demande d'aide juridictionnelle

Demande d'aide juridictionnelle

(loi n°31-647 du 10 juillet 1981 et décret n° 91-1286 du 19 décembre 1991)

 n° 12467#01

VOUS-MÊME :

Madame Monsieur

Votre nom (de naissance) :

Eventuellement, votre nom d'époux(se) :

Vos prénoms :

Votre date de naissance : Votre lieu de naissance :

Votre nationalité : française de l'Union européenne autre

Votre adresse :

Code postal : Commune :

Votre numéro de téléphone ou de télécopie, le cas échéant :

Votre profession ou situation actuelle :

Vous vivez : seul(e) en couple Depuis le :

VOTRE CONJOINT(E), VOTRE CONCUBIN(E) OU VOTRE PARTENAIRE D'UN PACS :

VOS ENFANTS ET LES PERSONNES A VOTRE CHARGE OU HABITANT HABITUELLEMENT AVEC VOUS :

Si la demande est faite au nom d'un enfant mineur (moins de 18 ans) ou d'un majeur protégé (placé sous tutelle, curatelle...)

Demande d'aide juridictionnelle

(loi n°91-647 du 10 juillet 1991 et décret n° 91-1256 du 19 décembre 1991)

Déclaration de ressources

■ QUELLE EST LA PÉRIODE PRISE EN COMPTE POUR LE CALCUL DE VOS RESSOURCES ?

■ Si, au moment de votre demande, vos ressources n'ont pas changé depuis l'année dernière, les ressources prises en compte seront celles que vous avez déclarées pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année dernière.

■ Si votre situation financière a changé (à la suite d'un licenciement ou l'insertion d'une espèce d'activité, d'une séparation ou d'une nouvelle union...), ce sont vos ressources actuelles qui seront prises en compte, à partir du 1^{er} janvier du cette année et jusqu'à la date de votre demande.

Si vous êtes allocataire du RMI, du fonds national de solidarité ou de l'allocation d'insertion, ou si vous êtes victime d'un des crimes considérés comme étant les plus graves ou ayant droit d'une victime de tels actes (meurtre, actes de torture ou de barbarie, viol...), ou si votre action est engagée devant le tribunal départemental des pensions militaires ou la cour régionale des pensions, **vous n'avez pas à remplir cette déclaration** ; il vous suffit de produire le justificatif de votre situation.

	Vos ressources	Les ressources de votre conjoint(e) concubin(e) ou partenaire de PACS	Les ressources d'une autre personne vivant habituellement au foyer (enfant ou personne à charge) précisez : _____	Les ressources d'une autre personne vivant habituellement au foyer (enfant ou personne à charge) précisez : _____
a.	Aucun revenu			
b.	Salaires, traitements nets imposables (figurant sur les fiches de paye)			
c.	Revenus non-salariés (revenus agricoles, industriels ou commerciaux ou non commerciaux)			
d.	Allocations de chômage			
e.	Indemnités journalières (maladie, maternité, maladie professionnelle, accident du travail)			
f.	Pensions, retraites, rentes et préretraites			
g.	Autres ressources (taxe : loyers que vous avez perçus, revenus des capitaux, revenus des valeurs mobilières...)			
h.	Pensions alimentaires (montant qui vous a été effectivement versé)			
i.	Ressources imposables à l'étranger converties en euros			

Si vous manquez de place, complétez cette liste sur une feuille blanche que vous joindrez à votre demande.

Indiquez :

■ les pensions alimentaires que vous versez à des tiers :

■ la nature et la valeur des biens mobiliers (actions, obligations, capitaux...) et l'adresse et la valeur des biens immobiliers (maison, terrain...) même non productifs de revenus dont vous disposez :

Annexe 7 : pièce à fournir pour l'aide juridictionnelle

CABINET RODOLPHE AVOCATS

Cour d'Appel de PAU, Barreau de DAX

Palais Cass 23

Anne-Lorraine RODOLPHE
I.E.P PARIS - ECI - FI

Ex 00000000000000000000

Johanna RUCK
Master II Droit des Affaires
et de l'Économie, Sorbonne
Master II Droit de Commerce International et de
l'Économie mondiale, Sorbonne

Virgile CAVALLARO
Master II Droit Privé, Maastricht University

AVOCATS

PIECES A FOURNIR IMPERATIVEMENT

en 2 exemplaires

L'aide juridictionnelle est attribuée en fonction des revenus du foyer fiscal.

Il est donc indispensable de joindre les principales pièces suivantes :

- Dernier avis d'imposition sur les revenus du demandeur, vivant seul, ou du couple si vivant ensemble.
- Derniers justificatifs de revenus :
 - 6 derniers bulletins de salaire ou indemnités journalières
 - attestations CAF, ou RMI, ou ASSÉDIC
- Copie carte d'identité
- Copie livret de famille
- Extrait intégral d'acte de naissance des enfants nés hors mariage
- Quittance de loyer ou tableau d'amortissement de prêt (si propriétaire)
- Attestation sur l'honneur du Tribunal de Grande Instance de DAX
- Un règlement de **13€** (en chèque ou espèces) correspondant au Droit de plaidoirie

Pièces complémentaires :

- Copie de la convocation devant un tribunal, dépôt de plainte
- Copie contrat de travail, lettre de licenciement ou de démission

CABINET DE CABRETON
57 Allées Marées
40130 CABRETON
Tél : 05 54 72 22 74

Cabinet de DAX
4, rue 812 St Vincent de Paul
40000 ST PAUL LES DAX
Tél : 05 54 56 06 29
Fax : 05 54 47 04 45

Adresse postale:
BP 4
40130 CABRETON

contact@rodolpheavocats.fr
<http://www.rodolpheavocats.fr>

Annexe 8 : attestation sur l'honneur

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE DAX - Bureau d'Aide Juridictionnelle

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) né(e) le à
demeurant

Atteste sur l'honneur l'exactitude des informations suivantes :

- 1) Vivre en couple ou en collocation oui non
Nombre d'enfants résidant habituellement avec vous
- 2) Être propriétaire de son lieu d'habitation oui non
Être inscrit(e) de mon lieu d'habitation oui non
Être titulaire (gde) oui non depuis

3) Que mes revenus mensuels sont de
et correspondent à
(préciser la nature de vos ressources : salaire, Pôe Emploi, Pension alimentaire, indemnités journalières, CAF, AAD, RSA, ...)

Que les revenus mensuels des autres personnes vivant avec moi sont de
et correspondent à

Fournir justificatifs récents de vos revenus ainsi que ceux des personnes avec qui vous vivez

4) Disposer de capitaux mobiliers : cocher impérativement oui ou non

	Vous	Personnes vivant avec vous
Comptes bancaires et postaux	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Montant.....	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Montant.....
Livret A	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Montant.....	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Montant.....
Plan Épargne Logement (PEL)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Montant.....	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Montant.....
Compte Épargne Logement (CEL)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Montant.....	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Montant.....
Livret Épargne Populaire (LEP)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Montant.....	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Montant.....
Livret Développement Durable (LDD)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Montant.....	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Montant.....
Plan Épargne Populaire (PEP)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Montant.....	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Montant.....
SICAV / Assurance Vie	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Montant.....	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Montant.....
Autres (actions, PEA...)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Montant.....	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Montant.....

- 5) Être propriétaire d'un ou plusieurs bien(s) immobilier(s) (terrain, maison, ...) oui non
S'agit-il de votre résidence principale ? oui non
S'agit-il d'un bien qui vous rapporte un loyer ? non oui - montant perçu

Estimer la valeur approximative des biens immobiliers
Emprunt en cours et date d'échéance

Je déclare prendre connaissance qu'une fausse attestation m'expose à des sanctions pénales et au retrait de l'aide juridictionnelle.

Fait à Le

Signature :

Annexe 9 : tableau des ressources pour une prise en charge (exemple)

<i>Taux de prise en charge 2015 selon les ressources</i>		
Personnes à charge	Ressources mensuelles maximales	Prise en charge
Aucune	941 €	100%
	984 €	85%
	1 037 €	70%
	1 113 €	55%
	1 197 €	40%
	1 304 €	25%
	1 411 €	15%
1 personne	1 110 €	100%
	1 153 €	85%
	1 206 €	70%
	1 282 €	55%
	1 366 €	40%
	1 473 €	25%
	1 580 €	15%
	1 280 €	100%
	1 323 €	85%
	1 376 €	70%

...

3 personnes	1 387 €	100%
	1 430 €	85%
	1 483 €	70%
	1 559 €	55%
	1 643 €	40%
	1 750 €	25%
	1 857 €	15%

Taux de prise en charge 2015 selon les ressources		
Personnes à charge	Ressources mensuelles maximales	Prise en charge
4 personnes	1 494 €	100%
	1 537 €	85%
	1 590 €	70%
	1 666 €	55%
	1 750 €	40%
	1 857 €	25%
	1 964 €	15%

Annexe 10 : un exemple d'affaire traitée par le cabinet (article de Sud-Ouest)

DAX

Une si longue attente

Deux femmes mariées dénoncent les lenteurs et tracasseries de la justice pour l'adoption de leur fille

OLIVIER BONNEFON

o.bonnefon@sudouest.fr

La justice en France est-elle encore à deux vitesses selon son orientation sexuelle, en dépit des avancées spectaculaires qu'on a vu l'adoption de la loi sur le mariage pour tous fin 2013 ? C'est la question qu'ont se posent deux femmes mariées originaires de Dax, ainsi que leur avocat-conseil, M^e Anne-Lorraine Rodolphe. Voilà près d'un an en effet, que Johanna (1) a entamé une démarche d'adoption plénière auprès du tribunal de grande instance de Dax, en vue de voir reconnu son rôle de seconde maman, vis-à-vis de Sophie, la fille biologique de son épouse.

Parcours du combattant

« Sophie est née en avril 2011, quelques mois avant notre mariage. Nous vivons ensemble depuis 2010. On s'était passées dès septembre 2012. Pour nous, avoir un enfant était une démarche posée et réfléchie. Notre fille a aujourd'hui 20 mois. Je l'aime et je la considère comme mon enfant. Le 13 janvier 2014, j'ai déposé un dossier de demande d'adoption plénière auprès du tribunal de grande instance de Dax. »

Dans le droit français, l'adoption plénière est « la forme la plus aboutie de l'adoption », explique M^e Rodolphe. « À l'opposé de l'adoption simple, cette dernière compte tout bien de filiation entre l'enfant et ses parents biologiques. Elle est irréversible et doit faire l'objet d'un jugement. Cette démarche s'inscrit dans la volonté des deux femmes de consolider leur famille », ajoute leur avocat.



Il y a près d'un an que Johanna a entamé une démarche d'adoption plénière pour Sophie, la fille de sa femme. PHOTOLIC/LEMAN

« Dans le cas présent, les démarches qui devaient durer normalement six mois se sont transformées en véritable parcours du combattant, constate Johanna. C'est une épreuve. On a l'impression de se retrouver face à une joute qui, loin de vous aider, multiplie les obstacles avec parfois des demandes déplacées. Nous n'avons pu entendre en silence. Comme nous avons le sentiment que d'autres personnes sont confrontées à ce type de tracasseries, nous avons décidé de témoigner », ajoute la jeune femme.

Johanna passe rapidement sur l'enquête, qui s'est traduite par la visite d'un gendarme à son domicile un matin de mars dernier, sta-

vie d'une convocation à Dax pour « débattre sa vie privée et sa relation avec sa compagne ». « Le procureur a heureusement conclu que notre foyer est stable affectivement et matériellement. La Cour de cassation a donné un avis favorable le 23 septembre dernier. »

Johanna et sa femme ont été très surprises de se voir interroger sur la façon dont elles avaient conçu leur petite fille. « Nous l'avons conçue dans une clinique en Espagne à Bilbao, avec un donneur anonyme. Mais ce n'était pas le sujet. Finalement, la jurisprudence est avec nous. »

Interrogée, M^e Rodolphe confirme : « Le recours à l'assistance mé-

dicale à la procréation sous la forme d'une insémination artificielle avec donneur anonyme à l'étranger, ne fait pas obstacle au prononcé de l'adoption par l'épouse de la mère de l'enfant né de cette procréation, dès lors que les conditions légales de l'adoption sont réunies et que celle-ci est conforme à l'intérêt de l'enfant. »

Dans l'intérêt de l'enfant

L'avocat du couple a dû travailler pour faire entendre que « le mode de conception de Louise est secondaire, qu'il n'est pas illégal, et que c'est l'intérêt de l'enfant qui devait prévaloir. »

Estimant que le zèle et la lenteur de la justice était « anormales », les

deux femmes ont décidé de saisir l'association des parents gays et lesbiens, pour qu'elle signale le problème au cabinet de la Garde des Sceaux, Christiane Taubira.

« Le 21 octobre dernier, enfin, le procureur de la République a émis un avis favorable et annoncé qu'il transmettait ma demande à un juge. Nous attendons toujours. C'est insupportable. Voilà pourquoi nous avons décidé d'alerter les médias. Je ne suis pas militante. Je veux juste qu'on applique la loi de la même façon pour tous », conclut Johanna.

(1) Les noms des protagonistes ont été modifiés dans le but de respecter la vie privée et protéger ces derniers.